



Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à 15h00,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale de Vaux sur Seine s'est réuni en Mairie, 218 rue du Général de Gaulle,  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BREARD, Président du CCAS.

Date de convocation : 3 avril

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 13

Etaient présents : M. Jean-Claude BREARD, M. Jean-Marie MORANDI, Mme Noëlle RENAUT, Mme Martine MENDY, Mme Pascale COLAS, Mme Ana MONNIER, Mme Arlette BIBARD, Mme Yolande FIXOIS, M. Jean-Claude WALTREGNY.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Aurore SARRAIL a donné pouvoir à M. Jean-Claude WALTREGNY

Mme Marie TOURNON a donné pouvoir à Mme Noëlle RENAUT

Mme Chantal PATER a donné pouvoir à Mme Pascale COLAS

M. Jean-Raymond MARCHADIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie MORANDI

**Secrétaire de séance** : Madame Noëlle RENAUT

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU VICE-PRESIDENT**

**La Conseil d'Administration du CCAS**

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de favoriser une bonne administration et de simplifier la gestion du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Mme Ana MONNIER)

Décide de donner au Vice-Président selon les formalités prescrites à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles du CCAS les délégations suivantes :

- Attribution des prestations dans la limite de 1500€ ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés passés dans la limite de 40 000 HT ;
- Création, modification des régies comptables,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile.

*Cette délibération est adoptée à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : 15.04.26  
Et de la publication le : 15.04.26

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Jean-Claude BREARD



*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois après sa transmission aux services de l'Etat et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*